

**Zeitschrift:** Cahiers d'archéologie romande  
**Herausgeber:** Bibliothèque Historique Vaudoise  
**Band:** 43 (1987)

**Artikel:** Peintures murales romaines de Soissons  
**Autor:** Defente, Denis  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-835451>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# Peintures murales romaines de Soissons

Denis DEFENTE

*Die Ausgrabungen von 1982/83 und 1986 in der Region «Château d'Albâtre» in Soissons, haben in einer insula im Nordteil der frühkaiserzeitlichen Stadt Augusta Suessionum verschiedene Hausgrundrisse und Wandmalerei-Ensembles geliefert. Die hier vorgelegten Malereien stammen aus fünf nebeneinander liegenden Räumen eines Hauses, das gegen 40 n. Chr. erbaut und kurz vor der Mitte des 2. Jh. zerstört wurde. Es sind in dieser Zeit verschiedene Bauphasen belegt. Ein vorläufiger Bericht über diese Wandmalereien rechtfertigt sich, da sie die Ensembles von Champlieu und Mercin-et-Vaux ergänzen, die in dieselbe Zeit zu datieren sind.*

## 1. Introduction

Situé à 50 km de Reims et à 100 km de Paris et d'Amiens, Soissons a été, avec une étendue supérieure à 100 hectares, une des cités remarquables du Haut-Empire, dans le Nord de la Gaule<sup>1</sup>.

Les principales chaussées la reliant aux autres villes sont connues, mais on ignore tout, à part le théâtre, des grands monuments, de l'emplacement du *forum*, et du type d'occupation des *insulae* que déterminent les quelques rues antiques connues.

Le site, actuellement en fouilles, correspond justement, dans son étendue, à l'une d'elles, située dans la partie septentrionale de la ville (fig. 1). Ce quartier, abandonné à la fin du III<sup>e</sup> siècle, a dû présenter un champ de ruines jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle une série de découvertes spectaculaires transforma le lieu-dit du «Champ d'Albâtre» en celui, plus légendaire, de «Château d'Albâtre».

Les fouilles de sauvetage, programmées en 1982-1983 et en 1986, ont mis au jour une grande variété de structures et de nombreuses peintures murales. Celles qui sont présentées ici appartiennent à une construction partiellement détruite par un fossé au XIX<sup>e</sup> siècle (fig. 2). La fouille étant inachevée, nous sommes loin, dans l'état actuel de la recherche, de pouvoir comprendre ce bâtiment, sa fonction, les conditions de sa construction et de sa disparition. Mais la cohérence des décors restitués, pour des salles voisines, est telle qu'elle justifie cette première présentation qui complète les ensembles locaux déjà étudiés de Champlieu<sup>2</sup>, en limite de territoire suession et de Mercin-et-Vaux<sup>3</sup>, à 3 km de Soissons.

Il s'agit donc de résultats provisoires et incomplets : c'est une donnée qu'il conviendra d'avoir présente à l'esprit, tout au long de cet exposé.

## 2. Le bâtiment étudié

Le bâtiment (fig. 3), situé au centre du terrain, a été détruit dans sa partie orientale par les fossés de défense de la ville, réalisés de 1826 à 1840 et remblayés à partir de 1885.

Le vidage de ces fossés et quelques sondages ont permis d'établir une première datation stratigraphique et de confirmer la chronologie relative, interne au bâtiment, suggérée par l'étude des peintures.

### 2.0 – L'environnement stratigraphique (fig. 4)

Le limon naturel et la grève de fond de vallée sur laquelle il repose ont été largement perturbés par des structures de bois remblayées dans les années 10/20 ap. J.-C. Un premier bâtiment en pierre, décoré d'enduits peints, a alors été réalisé avant d'être dérasé pour faire place aux bâtiments étudiés. A l'intérieur de celui-ci, le sol à mosaïque de la salle I est postérieur aux années 70.

Après la destruction volontaire de ce bâtiment vers le milieu du II<sup>e</sup> siècle, a été créée une vaste cour coupée par un mur, évoquant une base de portique (cf. salle V, fig. 9). Cet ensemble est perturbé par des inhumations dans la deuxième moitié du III<sup>e</sup> siècle.

Le sol de béton de l'usine moderne dont l'incendie a récemment libéré le terrain repose directement sur ces structures.

On ne peut actuellement préciser d'avantage la datation stratigraphique de ce secteur particulier, mais l'abondant matériel céramique qui apparaît en coupe à la suite du vidage des fossés du XIX<sup>e</sup> siècle et la bonne connaissance régionale de la céramique du I<sup>er</sup> siècle<sup>4</sup> donneront à terme une chronologie très nuancée et fiable.

<sup>1</sup> Defente 1984.

<sup>2</sup> Allag/Barbet 1982, 45-48 : datation admise vers 40 ap. J.-C.

<sup>3</sup> Barbet 1974-1975 et Allag/Barbet 1982, 49-62 : datation admise vers 70 ap. J.-C.

<sup>4</sup> Ben-Redjeb 1985 : la typologie amiénoise de la céramique commune s'applique à quelques nuances près à celle du Soissonnais dont l'étude est actuellement reprise par Jérôme Haquet.



## 2.1 – Chronologie relative: évolution du plan et de l'élévation

L'étude des enduits peints et des structures a permis de préciser les grandes phases d'évolution du bâtiment. Deux types d'élévation se sont succédé et ont coexisté: l'un de 3,30 m pour les salles IV et V, l'autre de 4,60 m pour les salles II, VII et I.

L'antériorité de la salle IV par rapport à la salle II est établie, entre autres, par le fait que leur porte de communication, dans sa première largeur, s'adapte au décor de la salle IV alors que, une fois rétrécie à la suite de transformations, elle correspond au décor de la salle II.

De même, l'antériorité de la salle IV sur la salle I est évidente car le mur nord de cette dernière vient s'appliquer, après coup, contre le mur ouest dont il masque en partie une porte.

La réfection des sols est également bien déterminable. En effet, à l'origine, ceux-ci sont recouverts par la base des enduits muraux réalisés après l'établissement des sols. Dans le cas d'une réfection, ils recouvrent une partie des plinthes restées en place.

Enfin, les enduits ayant dû être refaits sont caractérisés par des techniques spécifiques qui permettent de suivre l'évolution du bâtiment durant sa période d'entretien.

L'étude des innombrables graffiti (salles I, II et VII), doit compléter cette approche. On peut proposer actuellement les phases suivantes:

- a – création d'un bâtiment dont il reste les salles IV et V (3,30 m sous plafond);
- b – extension nord avec création des salles II et VII (4,60 m sous plafond);
- c – création de la salle I (4,60 m sous plafond), à l'intérieur de la salle IV, réduite à l'état de couloir;
- d – réfection importante de la salle V (après exhaussement du sol de 30 cm) et des parties basses de la salle I;
- e – nouvelle réfection de la salle I (mur ouest et sol à mosaïque) puis des plinthes en salles IV et V;
- f – entretien courant, retouches de peinture.

Nous allons voir comment l'évolution des décors s'intègre à ce schéma.

## 3. Les Salles

### 3.0 – Salle IV

#### 3.0.0 – Le décor

Ce décor est connu par des éléments provenant de la moitié ouest du mur nord au pied duquel ils étaient effondrés. La zone 1 (partie basse), contemporaine du premier état, a disparu au cours des réfections successives de la paroi et seules les zones 2 (médiane) et 3 (supérieure) sont connues (fig. 5 et 8).

La zone 2 est composée de champs rouges sur un fond noir. Ces panneaux rouges, à triples filets d'encadrement intérieur avec points dans les diagonales, sont surmontés d'un motif cordiforme centré, ocre jaune ou vert, et de deux coussinets posés en acrotère, de couleur opposée à celle du motif central.

Entre chaque panneau se développent, sur fond noir, des candélabres végétalisés très simples à leurs bases, qui, vers le haut, se chargent d'ombelles portant des éléments divers comme des vases à fruits en verre doré (fig. 6), des oiseaux à huppe (fig. 7) ou des griffons. Une bande ocre jaune occupe verticalement l'angle de la salle. Celle-ci se prolonge horizontalement, en zone 3, sous la corniche dont elle est séparée par un trait brun. Cette corniche illusionniste réalisée en dégradés de beige et de vieux rose, se termine par une bande noire.

#### 3.0.1 – Détails techniques

Les mortiers sont de qualité. L'enduit de 4,5 cm d'épaisseur, réalisé en trois couches, s'amincit au niveau de la corniche (forme incurvée). Les pigments, bien fixés et au polissage parfait, ne laissent apparaître aucun tracé préparatoire gravé ou peint.

#### 3.0.2 – Les mesures

Dans l'état des remontages, on peut déterminer la largeur des panneaux, 140 cm, celle des interpanneaux, 29,5 cm, soit 1 pied *monetalis* (1 p.m.), de la porte, 98 cm (3 p.m.), et des bandes verticales d'angles. Ces mesures correspondent à une division régulière des parois de cette salle de 7 m de large et de 8,30 m de long.

La hauteur minimum de la paroi, 3,30 m, est calculée à partir de la succession régulière des motifs du candélabre, 29,5 cm d'espacement, (soit 1 p.m.), et de la hauteur de la zone de transition entre la pierre et la brique au bas de la zone 2. Celle-ci est connue sur le mur resté en place et par des empreintes retrouvées sur les deux faces du même mur, au revers des mortiers de la salle IV et de la salle II.

#### 3.0.3 – Comparaisons stylistiques

Les éléments de comparaison sont nombreux. Le principe décoratif des candélabres, dépouillés à la base, se chargeant de motifs en partie haute, associés à une zone d'entablement assez simple, s'apparente aux séries de Cologne<sup>5</sup>. Mais dans cet exemple tardif comme dans celui d'Elst<sup>6</sup> le panneau rouge comporte une bande d'encadrement intérieur verte. Nous avons, au contraire, ici, un filet noir cantonné de deux filets blancs avec points dans les diagonales identiques à ceux de Champlieu. On ne peut savoir s'il y avait en zone 1 un effet de podium plus ou moins marqué ou une base de candélabre caractéristique.

<sup>5</sup> Thomas 1985: datation admise fin du I<sup>er</sup> siècle.

<sup>6</sup> Bogaers 1955, fig. 24: datation admise 69-70 ap. J.-C.



### 3.1 – Salle V

#### 3.1.0 – Le décor

Le premier décor est connu par les enduits restés en place après rehaussement du sol. Les fragments isolés provenant des sondages sous ce dernier sol ne peuvent encore être attribués de façon sûre au même ensemble (fig. 9).

Au-dessus d'une plinthe rose finement mouchetée de noir, de blanc, de jaune et de rouge, surmontée d'un double filet noir et blanc, la paroi se divise régulièrement en champs rouges et en panneaux en imitation de marbre ocre jaune. Les champs rouges ont des filets d'encadrement intérieur blancs qui se croisent aux angles. Ils sont séparés des panneaux en imitation de marbre par des doubles filets blancs et noirs.

#### 3.1.1 – Détails techniques

La qualité traditionnelle des premiers enduits, ici décrits, s'oppose à celle du deuxième état (assez mince et sans empreintes de chevron d'ancrage dans le mur en pisé) et des restaurations de plinthes (mortier de quelques millimètres sur enduit d'argile et de céramique pilée recouvrant la base des murs en pierre).

#### 3.1.2 – Les mesures

L'enduit ayant été arraché après réalisation du deuxième sol, le décor apparaît au ras de celui-ci et l'on peut donc avoir une idée de son organisation. Les panneaux en imitation de marbre (40 cm de large) sont régulièrement répartis : la salle formant un trapèze-rectangle, leurs espacements varient de 1,80 m à 1,67 m en fonction de la longueur des murs. Dans les angles, ces panneaux d'imitation de marbre se réduisent à une bande de 12 cm répartie sur les deux côtés.

#### 3.1.3 – Comparaison stylistique

Le décor est encore mal connu, mais le traitement du passage d'un mur à l'autre (ici bande étroite en imitation de marbre), les filets d'encadrement intérieur qui se croisent aux angles (comme en salle VII) sont peut-être caractéristiques d'une évolution stylistique. La polychromie et la finesse du moucheté de la plinthe rose sont à noter.

### 3.2 – Salle II

#### 3.2.0 – Le décor

Le décor est connu par des éléments provenant de la moitié ouest du mur sud. Les enduits, effondrés au pied de celui-ci, s'assemblent avec les éléments de plinthe rose restés en place et permettent de restituer la paroi à mi-hauteur (fig. 10 à 12).

En zone 1, au-dessus d'une plinthe rose mouchetée, le compartiment de droite, à fond noir, est bordé d'un

cadre extérieur ocre jaune que limitent deux filets blancs et noirs. Sur ce fond noir à trait d'encadrement intérieur jaune, avec triple point dans les diagonales, s'élèvent et retombent trois touffes de feuillages avec quelques petites fleurs. Le passage de la porte interrompt le décor à droite. À gauche, un panneau rouge présente un trait d'encadrement intérieur blanc, et l'amorce d'un thyrses à boule en diagonale. Il est séparé du compartiment de droite par une bande noire située dans le prolongement de celles, identiques, des parties supérieures.

La zone 1 se termine par une large moulure illusionniste supportant une bande verte à filet blanc médian représentant un sol. L'effet de profondeur est suggéré par la position par rapport au filet blanc des éléments d'architectures venant de l'inter-panneau (base des colonnettes, décor central).

En zone 2, se trouve une prédelle à fond noir où, sur un sol, deux oiseaux, entre des touffes de feuillage, guignent des fruits. Contrairement au reste du décor, cette scène est centrée par rapport à l'ouverture de la porte. Le champ de la prédelle est limité, à gauche, par un élément de colonnettes aux motifs de «cœurs et points» en couleurs alternées (fig. 11) dont la base, en forme de barre, aux extrémités arrondies, se situe au-dessus du filet blanc médian de la bande verte inférieure.

Au-dessus de cette prédelle, se développe un panneau rouge, bordé verticalement par des thyrses évoquant un motif en «tronc de palmier» (fig. 11). De la base de ces thyrses partent des rubans roses qui retiennent une guirlande végétale composée de feuillages, de fleurs et d'épis. L'arc de cercle, formé par cette guirlande, limite un champ bleu sur lequel flotte, à l'horizontale, l'extrémité des rubans roses entre lesquels pendait peut-être, de la guirlande, un motif (traces de pigments rouges).

Ce fond bleu et le fond noir de la prédelle sont successivement repris par les bandes verticales qui bordent le panneau rouge. La limite entre la bande bleue et la bande noire est marquée par un filet ocre jaune où des éléments de feuillage alternent, sur le fond noir, avec un bouquet de fleurs et un bouquet de fruits.

Côté droit, cette bande noire est séparée du fond rouge de l'angle de la salle par un double filet jaune. Côté gauche, elle est séparée de l'inter-panneau étroit par une colonnette à motifs de «cœurs et points» (fig. 11) différents de ceux bordant la prédelle et utilisant alternativement le vert et le marron rouge.

Cet inter-panneau à fond bleu est décoré par un réseau de filets doubles marron rouge et blanc délimitant une succession de losanges, de rectangles et de carrés.

Les carrés à fond blanc comportent des médaillons bleus bordés de «perles et pirouettes» avec ombre portée et fleuron central à quatre pétales cordiformes entre les sépales. Les coloris vieux rose et marron rouge de ces motifs sont également ceux des palmet-



tes qui bordent ces structures. A la base de cet ensemble, des ailes appartiennent peut-être à un oiseau vu de face. Un motif semblable se trouve contre un médaillon.

La frise soignée où alternent palmettes et lotus est à placer, d'après les couleurs, en bandes de passage entre les zones 2 et 3. La zone 3 n'est pas encore connue.

### 3.2.1 – Détails techniques

Les mortiers en trois couches atteignent 6 cm d'épaisseur. L'altération des pigments laisse apparaître des tracés préparatoires gravés ou peints à l'ocre rouge.

### 3.2.2 – Les mesures

L'inter-panneau, entre les tracés préparatoires à l'ocre rouge sous les colonnettes, mesure 66 cm (2 pieds dans l'unité de Drusus). Dans la partie centrale, la largeur entre filets, la base des losanges et le côté des carrés à médaillons sont de 26 cm (3 *palmi* dans l'unité de Drusus) alors que les médaillons et l'espace entre carrés et losanges atteignent 16,5 cm (2 *palmi* dans l'unité de Drusus)<sup>7</sup>. De l'axe de l'inter-panneau (au milieu du mur) à l'angle de la salle, il y a 3,50 m. La porte, rétrécie avant réalisation du décor, ne fait plus que 80 cm de large. La salle mesure 7 m de large et au minimum 9,30 m de long. La hauteur restituée des panneaux est de 4,60 m avec une plinthe rose assez haute (45 cm) et une moulure illusionniste de 8,5 cm sous un sol vert de 12 cm.

### 3.2.3 – Comparaisons stylistiques

Cet ensemble présente toutes les caractéristiques des grands décors à prédelle d'un III<sup>e</sup> style finissant, où persiste le goût miniaturiste (cœurs et points, palmettes, fleurons, etc.) et où apparaissent quelques lourdeurs (guirlandes, thyrses en «tronc de palmier»). Les grappes végétales sont identiques à celles de Champlieu<sup>2</sup> et les rubans roses rappellent ceux du salon rouge de l'*insula* 18 à Avenches<sup>8</sup>. Les panneaux à découpe arrondie se retrouvent avec des variantes à Périgueux<sup>9</sup> et à Bordeaux<sup>10</sup>.

Ce décor étant très romain, on peut chercher quelques comparaisons en Italie et signaler le plafond de la maison de Fabius Rufus (Ins. Occ.)<sup>11</sup> qui présente

<sup>7</sup>. Ces mesures suggestives sont insuffisantes pour prouver l'utilisation dans les décors pariétaux du pied de Drusus dont l'emploi semble très restreint (cf. Frère 1977; Duncan-Jones 1980). Il faut toutefois remarquer qu'il n'est applicable ici que dans les salles II et VII construites simultanément. Les autres mesures suggèrent l'emploi du pied *monetalis*. Ces mesures sont celles d'éléments de décors ayant presque toujours nécessité un tracé préparatoire gravé ou peint (diamètre de cercle, largeur d'inter-panneau, répartition des motifs ...). Les dimensions des grands panneaux résultent de la division de la longueur des murs à couvrir.

<sup>8</sup>. Drack 1986, 18-19: datation admise milieu du I<sup>er</sup> siècle.

<sup>9</sup>. Barbet 1982-1983.

<sup>10</sup>. Barbet, dans ce volume.

<sup>11</sup>. Barbet 1985, 154, fig. 101.

des motifs en bande où alternent médaillons, espaces losangiques et carrés bordés de galons «cœurs et points» très proches de notre inter-panneau. L'organisation de ces derniers rappelle celle de l'*atrium* de la Maison de Casca Longus (I 6, 11)<sup>12</sup>.

## 3.3 – Salle VII

### 3.3.0 – Le décor

Le décor est connu par les éléments provenant de l'angle nord-ouest de la salle, dont le remontage donne une idée de l'organisation de la zone 1 et de la zone 2 autour des inter-panneaux (fig. 13 et 14).

En zone 1, de larges compartiments à fond noir alternent avec des panneaux en imitation de marbre ocre jaune ou vieux rose dont ils sont séparés par des doubles traits blancs et marron clair. Les compartiments à filets d'encadrement intérieur blancs, croisés aux angles, sont ornés d'une forte touffe de feuillage, centrée sur l'axe de la hampe du candélabre de la zone 2.

Au-dessus d'une bande marron clair se développe une moulure illusionniste (beige, rouge foncé, dégradé de rose) supportant une bande verte à filet blanc médian simulant un sol comme en salle II.

La zone 2 est composée de grands champs noirs sur fond rouge et présente des filets d'encadrement intérieur mauve avec points dans les diagonales. L'inter-panneau étroit à fond rouge, séparé des fonds noirs par un trait blanc, comporte deux filets jaunes latéraux et un candélabre au centre. Le candélabre et les deux traits blancs bordant l'inter-panneau, rejoignent le trait blanc médian de la bande verte. Leur ombre portée sur le sol correspond à l'éclairage fictif rendu par une opposition de blanc et de vert sur le candélabre. L'effet de profondeur est accentué par les filets jaunes qui, en s'arrêtant en haut de la bande verte, évoquent le fond d'une niche. L'éclairage du candélabre du mur ouest est inversé. Il semble que le peintre ait voulu suggérer une même source de lumière venant en diagonale de l'angle de la salle.

L'originalité de cette composition est d'utiliser alternativement un panneau en imitation de marbre et un compartiment à touffe végétale d'une part, et, d'autre part, de placer le compartiment le plus large à touffe végétale sous l'inter-panneau étroit.

### 3.3.1 – Détails techniques

L'usure de certaines parties laisse apparaître des tracés préparatoires peints à l'ocre rouge notamment dans l'axe de l'inter-panneau. Aucun tracé gravé n'est visible.

### 3.3.2 – Les mesures

33 cm séparent les deux filets jaunes du fond de l'inter-panneau (un pied de Drusus). Cette mesure

<sup>12</sup>. Barbet 1985, planches couleurs, IIIc.



est quatre fois reportée pour obtenir en zone 1 la largeur du compartiment à touffe de feuillage situé sous l'inter-panneau soit 132 cm (4 pieds de Drusus).

La moulure illusionniste et le sol font respectivement 8,5 cm et 9,5 cm de haut. Le passage entre les empreintes de moellons et celles de chevrons au revers de l'enduit situe cette moulure à environ un mètre du sol d'après la hauteur de la base en pierre du mur et de son élévation en brique crue.

Une hauteur sous plafond de 4,60 m donne des proportions normales aux restitutions. Les zones d'effondrement des inter-panneaux correspondent à leur position théorique. Cette salle mesure probablement 9,30 m de long. Sa largeur est indéterminable.

### 3.3.3 – Comparaisons stylistiques

L'évolution du candélabre grêle, de l'effet de podium, des imitations de marbre et des touffes végétales ont été mises en évidence dans la région lyonnaise dès l'époque augustéenne<sup>13</sup>. Soissons se rapproche d'exemples plus récents évoqués par Alix Barbet dans ces mêmes actes<sup>14</sup>, mais reste assez original par la disposition des éléments de sa composition en zone 1.

## 3.4 – Salle I

### 3.4.0 – Le décor

La salle I a été créée à l'intérieur de la salle IV. Le premier décor est connu par des éléments des zones 2 et 3 provenant du mur nord et du mur sud au pied desquels ils ont été retrouvés. La zone 1 est connue par des restaurations ultérieures. La zone 2 du mur ouest appartient à une ultime phase de réfection (fig. 15 à 17).

La zone 2 du premier décor est composée de champs rouges à double bandeau d'encadrement extérieur noir et rouge alternant avec des inter-panneaux étroits à fond noir.

Le filet intérieur du bandeau noir, à tige végétale, se transforme en partie haute en rinceaux affrontés. Ces éléments végétaux rappellent une architecture fictive et les deux autres rinceaux sur fond noir peuvent être considérés comme l'hypertrophie des motifs normalement posés en acrotères sur les frontons<sup>15</sup>. Dans les angles de la salle se succèdent une large bande noire verticale rappelant l'inter-panneau et une mince bande verte assurant la liaison entre les deux murs.

Les inter-panneaux sont bordés de filets blancs régulièrement décorés de motifs (deux points verts sur fond blanc) évoquant les bagues de bronze que l'on voit sur les fûts de candélabres métalliques. Ces

filets, se terminant par de petits sommets campaniformes renversés couronnés d'un disque plat à lèvres<sup>16</sup>, sont en fait des colonnettes. Entre celles-ci, sur le fond noir, se développent deux tiges entrecroisées d'où s'échappent des tiges secondaires supportant différents motifs : oenochoés, cornes à boire, griffons, oiseaux et tambourins. La partie supérieure de la torsade du mur nord se termine par un disque qui porte un génie ailé tenant une torche et un thyrses. Chaque ovale, formé par la torsade, comporte deux doubles bagues à sa base. Deux forts ovales succèdent, dans un rétrécissement progressif des modules, à deux ovales plus petits. Seuls les éléments forts présentent à l'intérieur deux losanges bordés d'une ligne blanche terminée par un point. L'intérieur de ces losanges est alternativement vert ou ocre jaune selon l'ovale.

La liaison entre les zones 2 et 3 se fait par une frise à fond ocre jaune entre deux doubles filets blancs. Son décor subsiste sous la forme d'une série de motifs identiques : un point marron rouge d'où pend un anneau blanc à l'intérieur d'un demi-cercle, au tracé préparatoire gravé, ponctué d'un point blanc reposant sur le filet inférieur. Les quelques touches de peintures (éléments de bleu) ne permettent pas d'aller plus loin dans la restitution de ce motif.

Au-dessus de cette frise, en zone 3, une bande verte, identique à celle des angles du mur, précède une corniche à moulure illusionniste composée de multiples filets aux couleurs marron clair, beige, vieux rose, terminée par une bande noire.

### 3.4.1 – Détails techniques

La composition des mortiers est comparable à celle des salles II et VII, mais il faut noter en surface les fines traces de lissage liées à l'étalement des couleurs dans l'enduit encore frais puisqu'elles reproduisent un mouvement circulaire pour les grands champs (rouges ou noirs) et un mouvement dans le sens de leur longueur pour les bandes. L'usure des pigments permet de déceler un grand nombre de tracés préparatoires, soit gravés, soit peints à l'ocre jaune.

### 3.4.2 – Les mesures

L'abondance des tracés gravés et de ceux peints à l'ocre jaune permet de retrouver les mesures de la composition d'origine (toutes traduisibles en pieds *monetales*). Signalons simplement celles entre l'angle de la salle et l'axe de l'inter-panneau du mur nord, 2,37 m (8 p.m.) et la largeur du panneau rouge, 1,48 m (5 p.m.). La progression géométrique de la double torsade donne une hauteur de panneau que confirment les remontages du mur sud : l'ensemble pouvait ainsi faire 4,60 m sous plafond.

<sup>13</sup> Helly 1980 ; Le Bot / Bodolec 1984.

<sup>14</sup> Barbet, dans ce volume.

<sup>15</sup> Pour exemple, éléments provenant d'Herculanum au Musée de Naples dans Bastet / de Vos 1979, 184.

<sup>16</sup> Rappelant ceux, antérieurs, de Rhône-Alpes : Le Bot / Bodolec 1984, 39. Les bases de colonnettes ne sont connues ici en zone 1 que par des éléments restaurés. Elles se présentent sous la forme de deux barres superposées aux extrémités arrondies, l'élément à la base étant plus large que celui qu'il supporte.



### 3.4.3 – Comparaisons stylistiques

L'élément le plus caractéristique est le motif de la torsade. Ce type d'ornement peut prendre des formes diverses comme à Avenches<sup>17</sup> où l'intérieur des ovales de dimension constante, entièrement coloré, présente un système d'éclairage cohérent. A Elst<sup>18</sup>, l'alternance d'éléments forts et faibles rappelle Soissons qui, chronologiquement, peut se trouver entre ces deux exemples. L'élément de Pfeffikon comporte, comme à Soissons, des écoinçons aux extrémités des ovales. Les éléments de Bourges<sup>19</sup>, de la Croisille<sup>20</sup> sont trop fragmentaires, comme ceux inédits de Mercin-et-Vaux et ceux de Xanten (Allemagne) et Alésia (France), de restitution trop peu sûre, pour être comparés.

Il faut noter, autour de cette torsade, le développement d'une symbolique dionysiaque (génie, oenochoé, corne à boire, tambourin...) courante à cette époque. Claudine Allag, à la suite d'autres auteurs comme Andreas Linfert, pense que cette mode semble répondre moins à un courant religieux précis qu'à un simple goût pour des motifs particulièrement décoratifs<sup>19</sup>.

### 3.5 – Les restaurations antiques

Les restaurations antiques sont de trois types. Les premières sont réalisées à l'aide d'un mortier de qualité moyenne qui atteint 3,5 cm d'épaisseur en deux couches. Les deuxièmes sont caractérisées par l'emploi d'un enduit composé d'argile et de céramique pilée que recouvre une couche de mortier de quelques millimètres d'épaisseur. Celle-ci, assez dure, supporte des pigments bien lustrés. Les troisièmes sont de simples retouches de peintures caractérisées par des traces de brosse.

Les réfections antiques les plus significatives pour la connaissance de l'évolution des décors concernent la salle I et la salle V.

#### 3.5.0 – Salle I

La pauvreté du décor de la zone I où alternent de simples champs noirs et des panneaux ocre jaune s'oppose au côté fleuri du premier décor qui subsiste en zones 2 et 3. C'est surtout le traitement de la liaison entre zones 1 et 2 qui témoigne d'un changement. On ne peut savoir s'il y avait à l'origine une moulure illusionniste sous un sol, mais dans la réfection il n'y a plus qu'une bande verte à filet blanc médian du type de Mercin (groupe 3). L'articulation avec la base des colonnettes de l'inter-panneau prouve qu'il ne s'agit plus d'un sol, d'autant que des filets prolongent les colonnettes en zone 1, accentuant le côté plat de l'ensemble.

<sup>17</sup> Drack 1986, 29.

<sup>18</sup> Bogaers 1955, fig. 24.

<sup>19</sup> Allag / Le Bot 1979, 33.

<sup>20</sup> Dumasy 1980.

La réfection antique du mur ouest en zone 2 appartient au deuxième type connu (fine couche de mortier dur sur enduit d'argile chamotté de céramique pilée). L'organisation et les dimensions du décor sont identiques<sup>21</sup>, mais l'inter-panneau est ici décoré d'une hampe végétale de forte section composée de plusieurs colonnettes de couleurs nuancées juxtaposées. Plusieurs tracés préparatoires, gravés parallèlement, marquent leurs emplacements. A environ 1,20 m de haut (soit 4 p.m.), un élément mal identifié barre cette hampe en diagonale suivant un tracé gravé. Au-delà de cette diagonale, les colonnettes continuent dans des tons différents. La symétrie des couleurs employées par rapport à l'axe exclut toute possibilité d'éclairage directionnel.

Sur l'ensemble de ces restaurations antiques peuvent se trouver des retouches de peintures présentant de nombreuses traces de brosse.

#### 3.5.1 – Salle V

Les nouveaux décors réalisés sur le mur sud, après rehaussement du sol, présentent une division de l'espace presque identique à celle de l'état antérieur (fig. 9). En zone 1, au-dessus d'une plinthe rose (postérieurement refaite), de grands compartiments noirs, à trait d'encadrement intérieur jaune avec points dans les diagonales, alternent avec des panneaux à fond rouge. Les éléments trouvés en remblais dans cette salle, s'ils appartiennent à ce décor, suggèrent entre zones 1 et 2 un bandeau de liaison en deux tons d'ocre jaune. En zone 2, de grands champs noirs, à double ligne d'encadrement intérieur jaune et mauve avec points dans les diagonales, alternent avec des inter-panneaux étroits à fond rouge. Sur ceux-ci se développent des candélabres très ornements réalisés en dégradés de blanc, de gris et de vert pâle. Sur le mur ouest, l'ultime réfection de cette salle a substitué, aux compartiments des parties basses, une unique plinthe rose. Cette tendance à supprimer tout décor en zone 1 est confirmée par l'étude en cours d'ensembles plus tardifs (sur le site, salle XI, et à Amiens, rue des Jacobins).

## 4. Conclusion

A travers cette approche du bâtiment, nous voyons déjà apparaître les principales phases de son histoire. On peut raisonnablement avancer l'hypothèse que le premier état (salles IV et V) date des années 40 ap. J.-C. Les additions luxueuses des années 50 (salles II et VII) ont été rapidement suivies de la réalisation de la salle I. A travers les nombreuses restaurations d'enduits et de sols se devine la partie la plus utilisée de cette construction : à la salle IV, plusieurs fois restaurée en zone 1 (adossement de meuble, usure due à des passages fréquents, etc.), succède

<sup>21</sup> L'état des remontages de cet ensemble ne permet pas d'aller très loin dans la compréhension de la zone de liaison à l'emplacement de l'inter-panneau en zone 1 (première restauration antique) et en zone 2 (deuxième restauration antique).



la salle I qui nécessite le même entretien et la réfection du sol (le seul sol à mosaïque du bâtiment). La salle V a été, quant à elle, entièrement refait et ensuite restaurée, alors qu'en salle II (décor d'apparat typique avec prédelle et motif raffiné), seul le sol a été refait et que la salle VII moins utilisée sans doute est parvenue jusqu'à nous sans aucune réfection. Ces nombreuses restaurations et l'usure des pigments prouvent que ce bâtiment était bien défraîchi lorsqu'il fut dérasé (fig. 18 et 19).

Stylistiquement, quelques éléments disparaissent au cours de cette évolution comme le triple filet d'encadrement intérieur (type Champlieu pour la salle IV) ou l'effet de podium obtenu par la présence d'une moulure illusionniste, sous un sol vert, utilisé de façon cohérente par les structures de la partie supérieure pour obtenir un effet de profondeur (salles II et VII). Lorsque cette moulure disparaît (réfection de la salle I), la bande verte devient, comme par la suite à Mercin-et-Vaux (groupe 3), purement décorative. Les traits d'encadrement intérieurs croisés dans les angles (en zone 1 des salles IV et VII), la frise en bande de séparation entre zones 2 et 3 (salle II et salle I, premier état) disparaissent peut-être aussi au cours de cette période. Le décor de la zone 1 se simplifie au point de se transformer en une très haute plinthe à fond monochrome.

Sur le plan technique, il faut remarquer, entre autres, que l'on passe d'une couche picturale très lustrée (salle IV) à un enduit de surface légèrement marqué

par l'étalement des pigments (salle I premier état), et enfin dans les restaurations finales, à de nombreuses traces de brosse sur la peinture<sup>22</sup>.

Au-delà de ces détails, la permanence des habitudes gallo-romaines d'organisation de la paroi, déjà mises en évidence à Lyon au début de notre ère, demeure : décor très répétitif, emploi presque exclusif des candélabres, quelle que soit la dimension de la salle, et zone 3 réduite à une simple corniche.

Toutefois, le décor raffiné de la salle II, le côté fleuri du premier état de la salle I (zones 2 et 3) confirment, à la suite du groupe 3 de Mercin-et-Vaux, que les modes locaux évoluent malgré tout au rythme des modes romaines.

Ceci confirme la bonne intégration de la région à l'Empire que suggère sa position dans un réseau de communication développé ou même la proximité d'un camp militaire comme celui d'Arlaines à 10 km de Soissons<sup>23</sup>.

<sup>22</sup> Belot 1985, pour l'apparition de cette technique particulière dans le nord. Dans cet article, en bien des points remarquable, Eric Belot confirme l'attachement profond de la peinture régionale aux modèles romains.

<sup>23</sup> Reddé 1985. De même, la construction d'un des plus grands théâtres de Gaule connus (144 m de diamètre), vers le milieu du I<sup>er</sup> siècle à Soissons va dans ce sens (Grenier, A., 1958 : *Manuel d'archéologie gallo-romaine III. L'architecture*, Paris, 840-843.

#### Liste des ouvrages cités

- Allag, C./A. Barbet, 1982 : *La peinture murale romaine de la Picardie à la Normandie*, Dieppe.
- Allag, C./A. Le Bot, 1979 : La peinture murale gallo-romaine, *Archéologia* 132, 28-36.
- Barbet, A., 1974 : Peinture murale de Mercin-et-Vaux (Aisne). Etude comparée, *Gallia* 32, 107-135.
- Barbet, A., 1975 : Peinture murale de Mercin-et-Vaux (Aisne). Etude comparée, *Gallia* 33, 95-115.
- Barbet, A., 1982 : La diffusion du III<sup>e</sup> style pompéien en Gaule, 1<sup>ère</sup> partie, *Gallia* 40, 53-82.
- Barbet, A., 1983 : *Ibid.*, 2<sup>e</sup> partie, *Gallia* 41, 111-165.
- Barbet, A., 1985 : *La peinture murale romaine. Les styles décoratifs pompéiens*, Paris.
- Bastet, F.L./M. de Vos, 1979 : *Proposta per una classificazione del terzo stile pompeiano*, Roma-Den Haag (Archeologische Studiën van het Nederlands Instituut te Rome IV), 237.
- Belot, E., 1985 : Architectures fictives de Famars. Mise en évidence d'une vogue picturale archaïsante antonino-sévérienne, *Revue du Nord* 67, 21-62.
- Ben-Redjeb, T., 1985 : La céramique gallo-romaine à Amiens, *Revue Archéologique de Picardie* 3/4, 143-176.
- Bogaers, J.E.A., 1955 : *De gallo-romeinse Tempels te Elst in de Over-Betuwe*, Den Haag.



- Defente, D., 1984 : Soissons Romain, les archives d'un sous-sol à redécouvrir. Actes du colloque Les Villes de la Gaule Belgique au Haut-Empire, *Revue Archéologique de Picardie* 3/4, 205-222.
- Drack, W., 1986 : *Römische Wandmalerei aus der Schweiz*, Feldmeilen.
- Dumasy, F., 1984 : Les peintures de la villa du Liégeaud à La Croisille-sur-Briance, *Peinture murale en Gaule. Actes des séminaires de Limoges (1980) et de Sarrebourg (1981)*. *Studia Gallica* I, Nancy, 13-24.
- Duncan-Jones, R.P., 1980 : Length-units in Roman Town Planning: the Pes Monetalis and the Pes Drusianus, *Britannia* 11, 127-133.
- Frere, S.S., 1977 : Town planning in the Western Provinces, *BRGK* 57, 87-103.
- Helly, B., 1980 : Etude préliminaire sur les peintures murales gallo-romaines de Lyon, *Peinture murale en Gaule. Actes des séminaires 1979*, Dijon (Publication du Centre de Recherches sur les Techniques Gréco-Romaines 9), 5-28.
- Le Bot, A./M.-J. Bodolec, 1984 : Rhône-Alpes. Vers une typologie régionale, *Histoire et Archéologie. Les Dossiers* 89, 35-40.
- Reddé, M., 1985 : Le camp militaire romain d'Airlaines et l'aile des Voconces, *Gallia* 43, 48-79.
- Thomas, R., 1985 : Das römische Peristylhaus in der Gertrudenstrasse zu Köln, *Kreissparkasse Köln*, 3-15.
- de Vos, M. e A., 1975 : Scavi Nuovi sconosciuti (I 11, 14 ; I 11, 12) : pitture memorande di Pompei, con una tipologia provvisoria dello stile a candelabri, *Mededelingen van het Nederlands Instituut te Rome* 37, 1-73.

Adresse de l'auteur :

Denis Defente, Musée Municipal, Rue de la Congrégation 2, F 02200 Soissons.



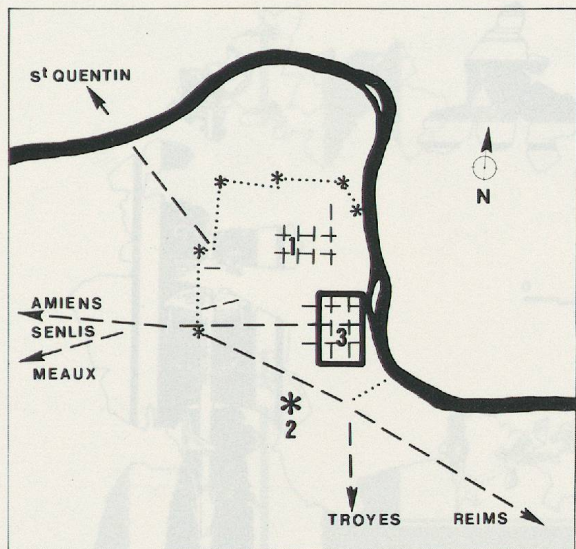


Fig. 1. Soissons gallo-romain. Les étoiles marquent la limite septentrionale de la Ville du Haut-Empire: en 1, le chantier de fouille, en 2 le théâtre, en 3 le castrum du Bas-Empire

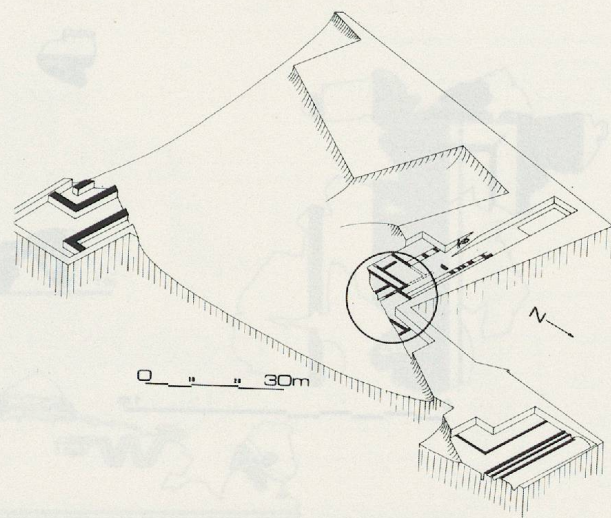


Fig. 2. Le site en cours de fouille: dans le cercle le bâtiment étudié

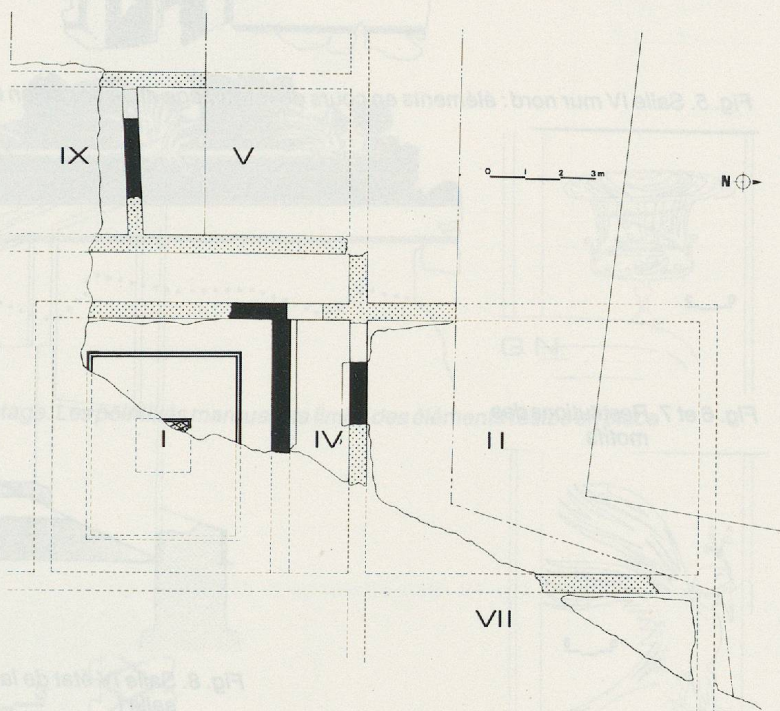


Fig. 3. Plan masse des structures étudiées: en noir les structures subsistant en élévation, en clair les parties subsistant en fondation

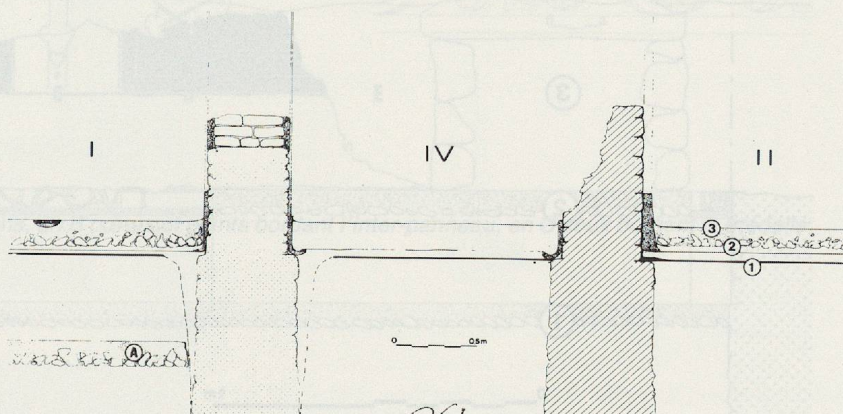


Fig. 4. Coupe sud-nord: en A sol du bâtiment antérieur - en 1 premier niveau de circulation, extérieur du bâtiment étudié, en 2 premier niveau de circulation de la salle II puis de la salle I, en 3 dernier état des sols refaits



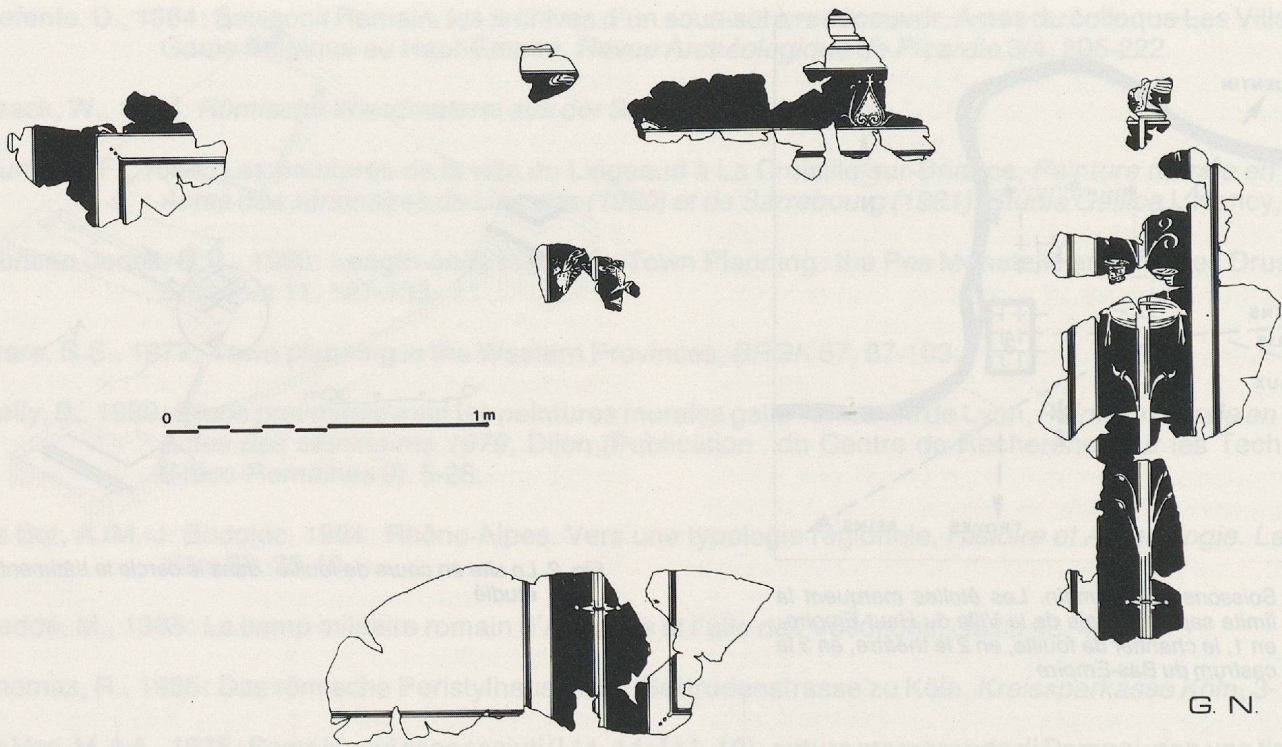


Fig. 5. Salle IV mur nord : éléments en cours de remontage disposés selon leur position d'effondrement

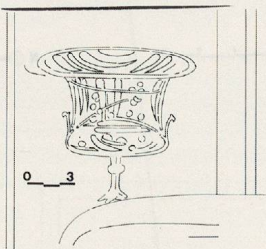


Fig. 6 et 7. Restitutions des motifs

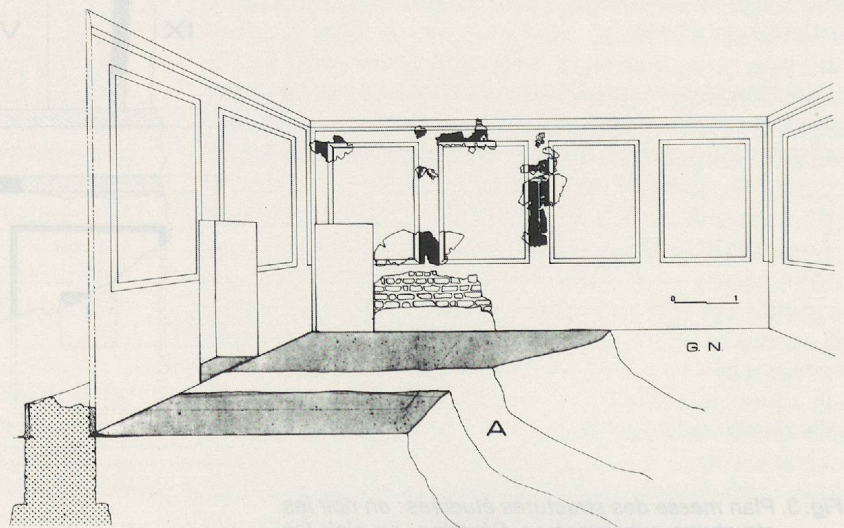
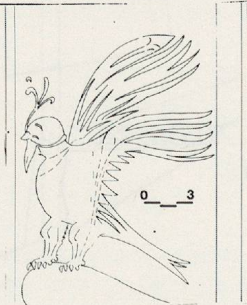


Fig. 8. Salle IV état de la recherche : en A tranchée de fondation du mur nord de la salle I

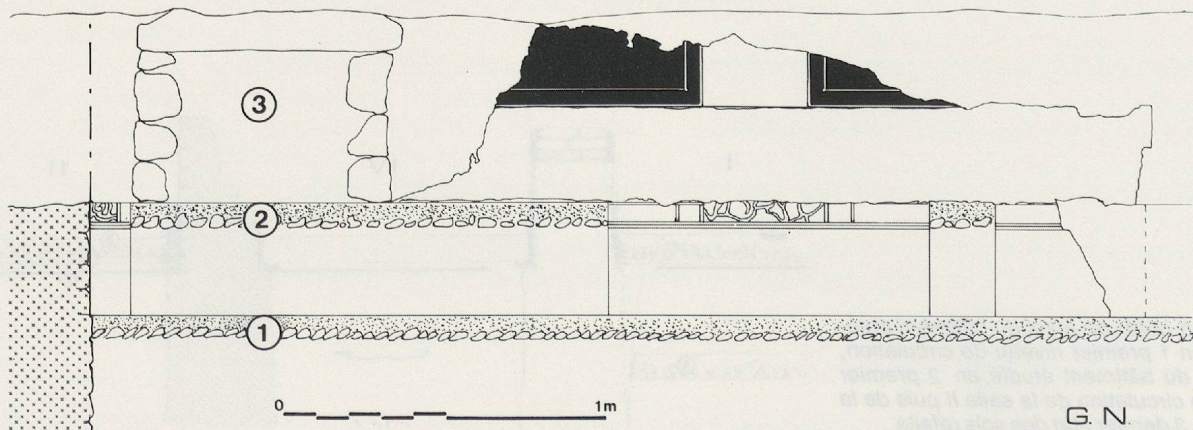


Fig. 9. Salle V mur sud : en 1 sol du premier état, en 2 sol du deuxième état, en 3 reconstruction antique après dérasement du bâtiment



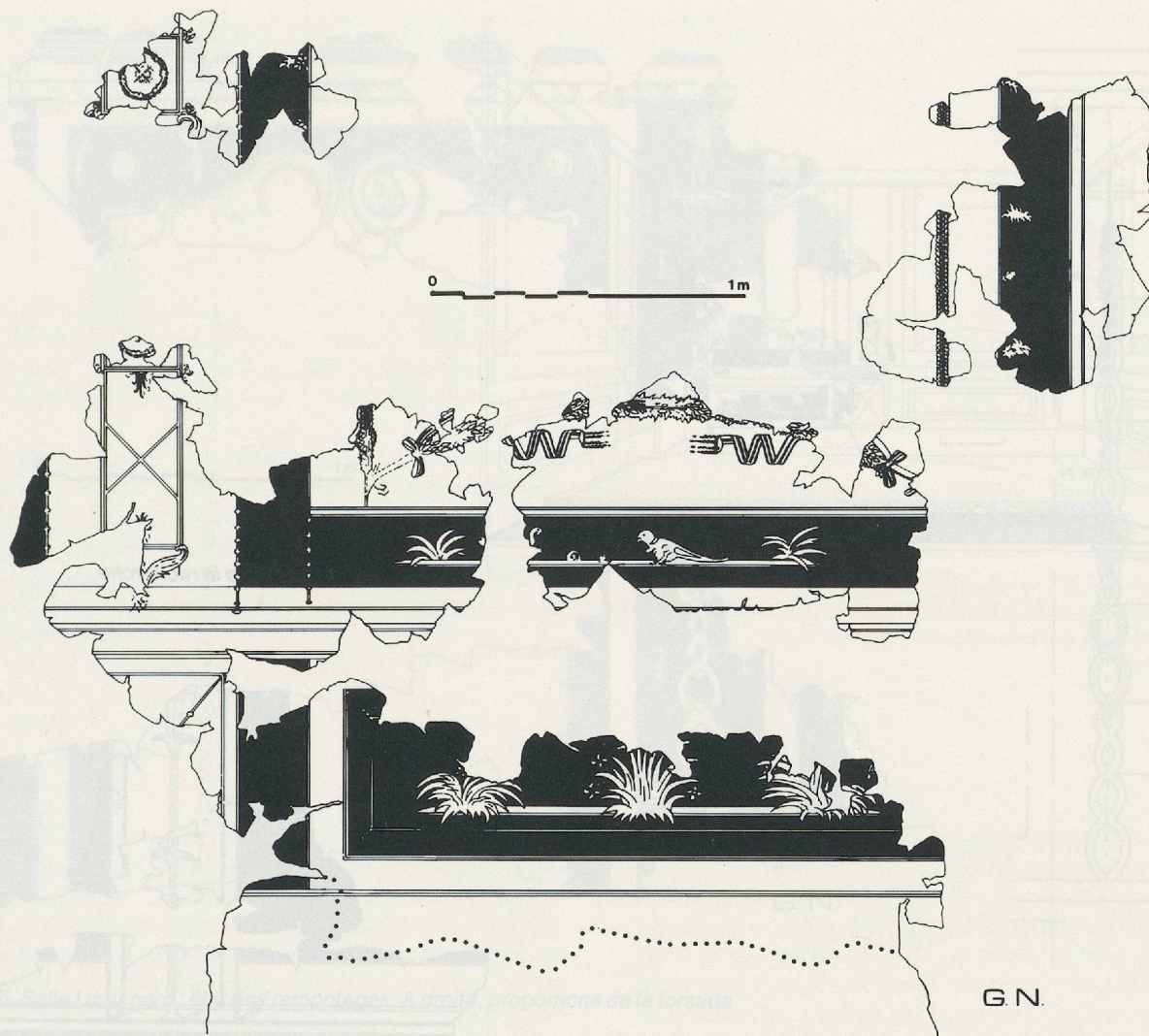


Fig. 10. Salle II mur sud : éléments en cours de remontage. Les pointillés marquent la limite des éléments restés en place

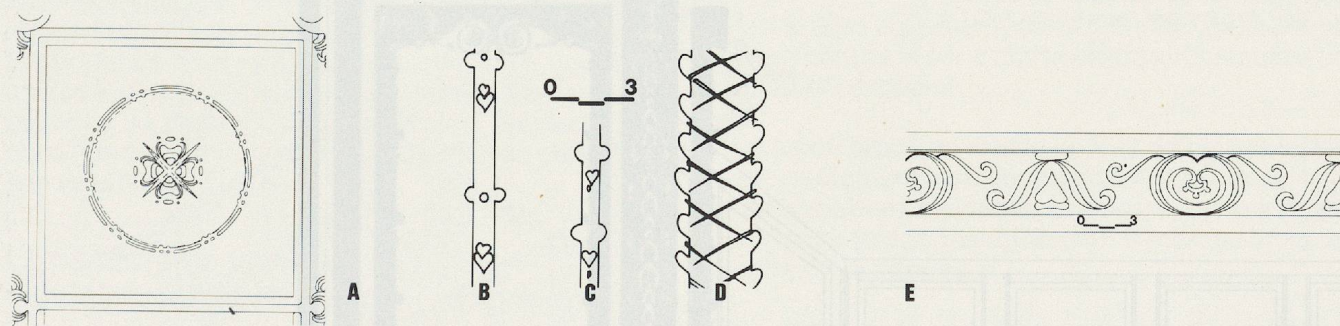


Fig. 11. Salle II : restitution de motifs. En A médaillons, en B cœurs et points bordant l'inter-panneau, en C ceux bordant la prédelle, en D troncs de palmier, en E la frise



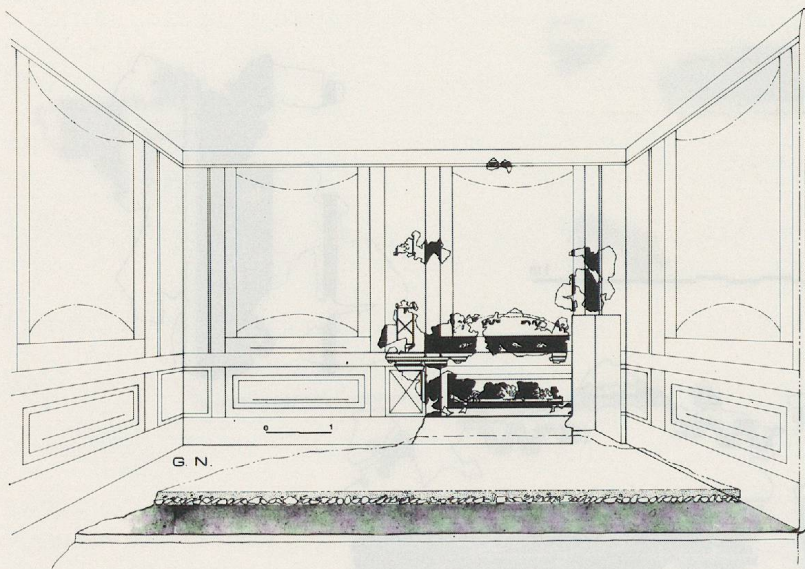


Fig. 12. Salle II : état de la recherche

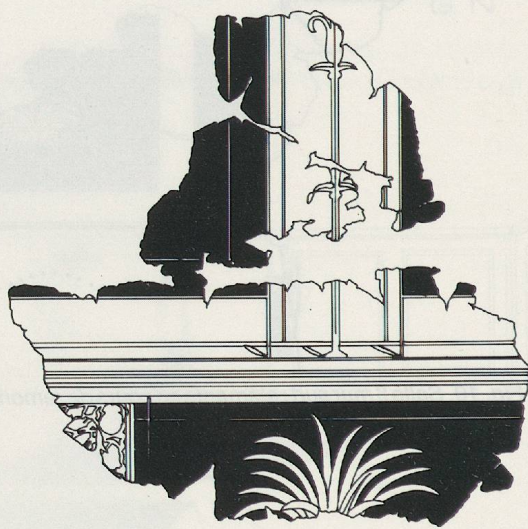


Fig. 13. Salle VII mur nord : état des remontages

0 1m G. N.

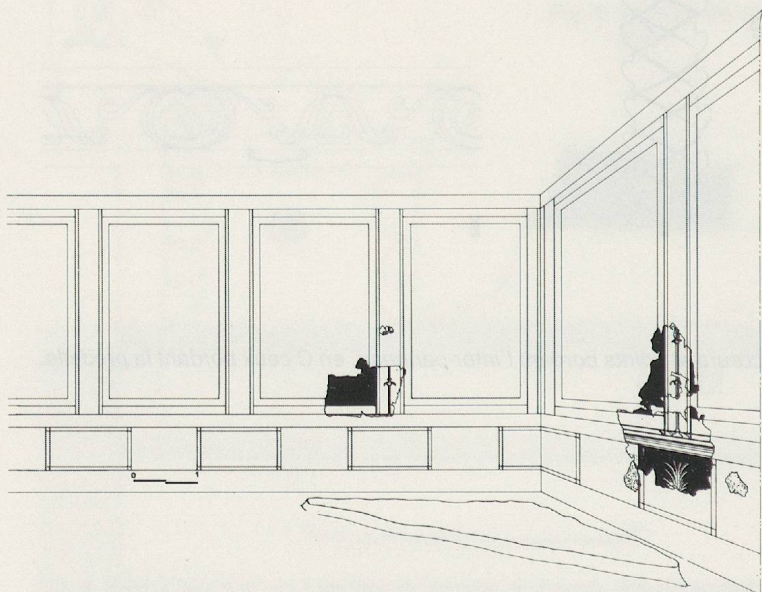


Fig. 14. Salle VII angle nord-ouest : état de la recherche



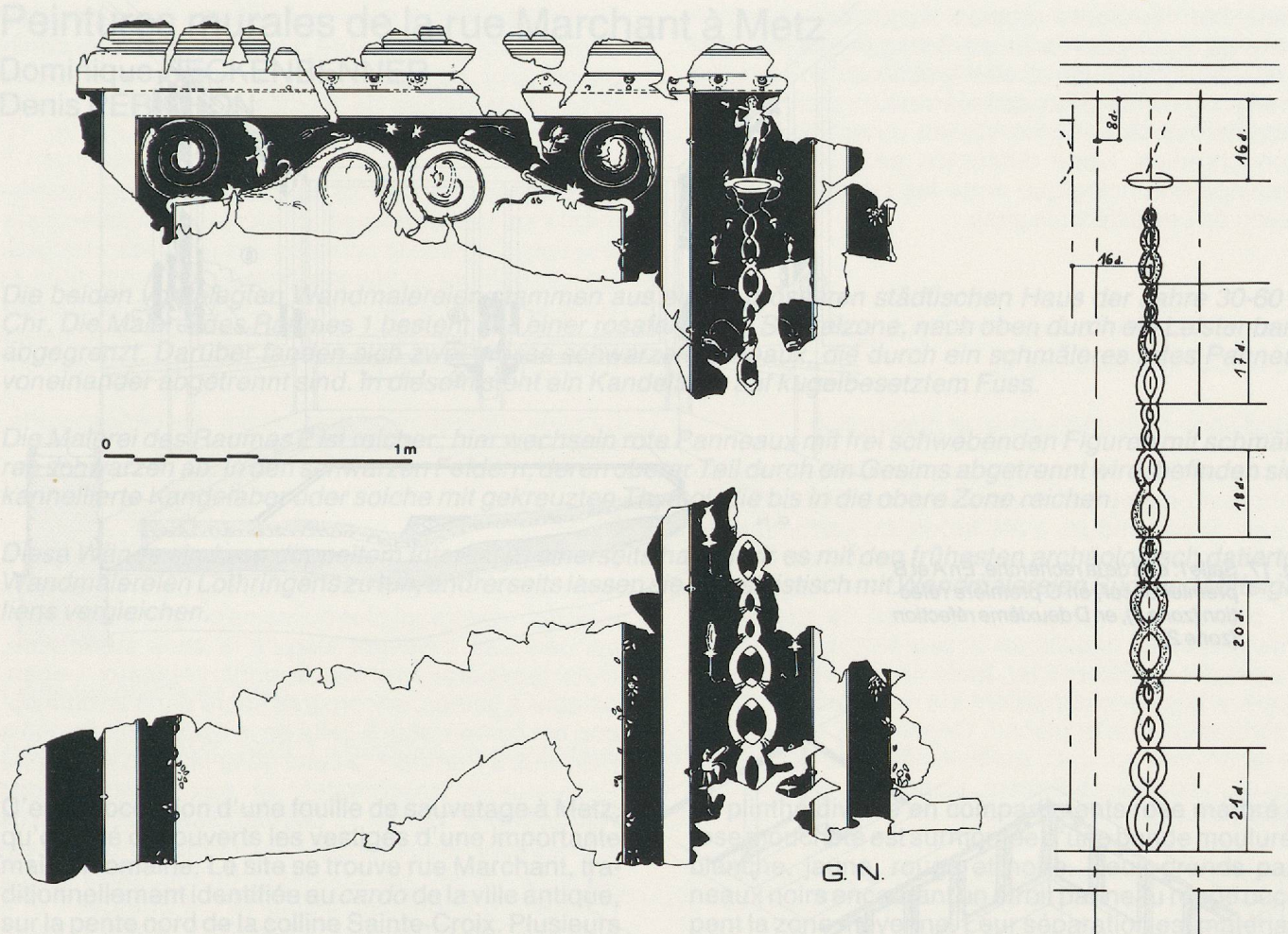


Fig. 15. Salle I mur nord : état des remontages. A droite, proportions de la torsade

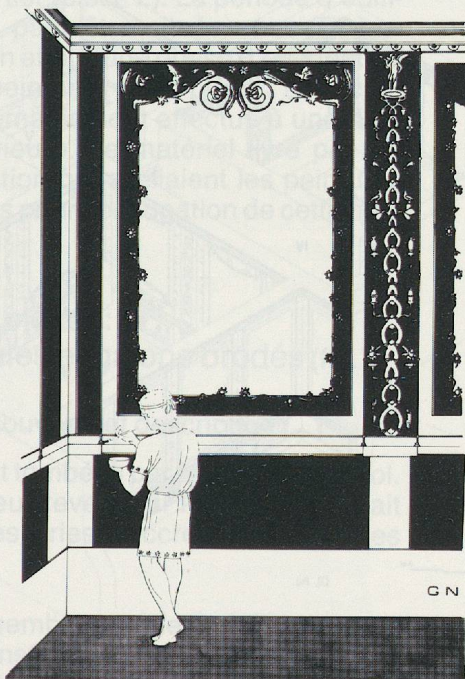


Fig. 16. Salle I : restitution du mur nord premier état zones 2 et 3 et deuxième état zone 1



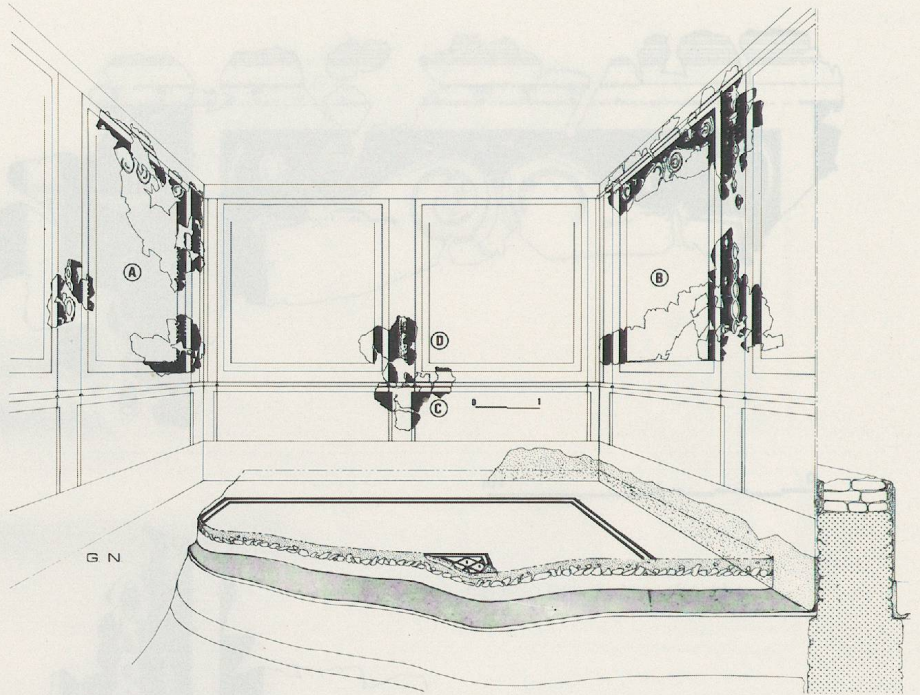


Fig. 17. Salle I : état de la recherche. En A et B premier décor, en C première réfection (zone 1), en D deuxième réfection (zone 2)

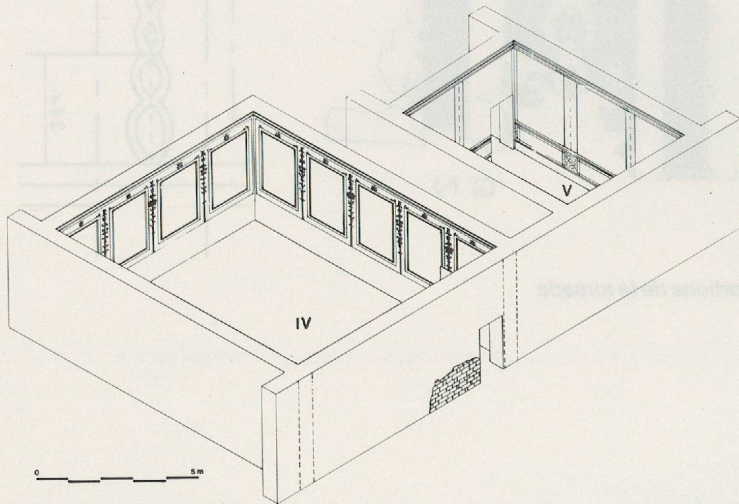


Fig. 18. Hypothèse de restitution du premier état du bâtiment (vers 40 ap. J.-C.)

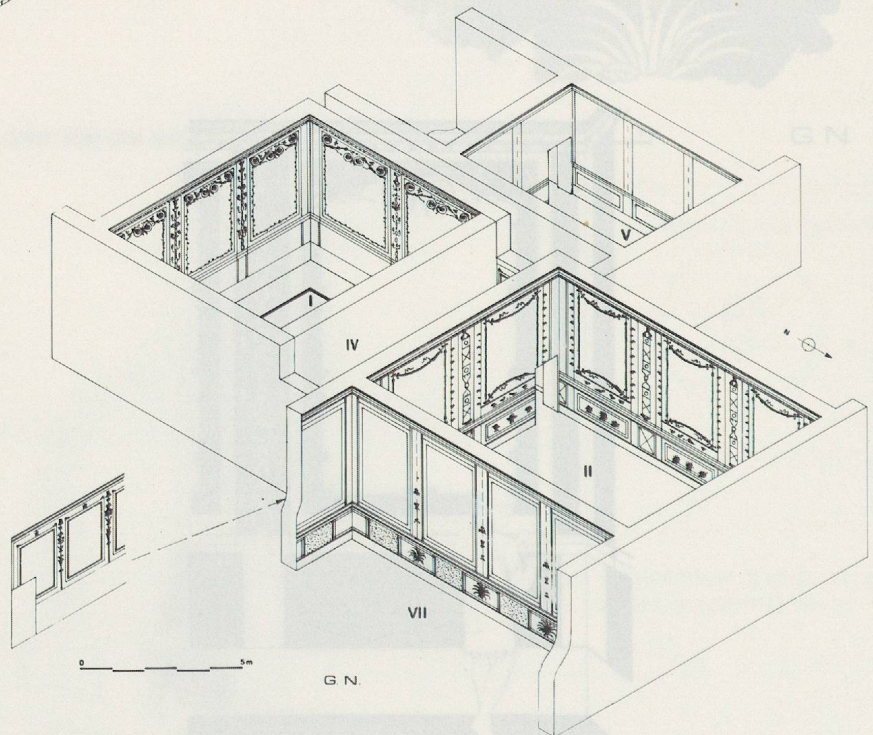


Fig. 19. Hypothèse de restitution du dernier état du bâtiment (vers 70 ap. J.-C.)